

## Arrêté n° 642/2015

Le Maire de la Commune de Vendargues

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de règlementer la circulation et le stationnement sur la rue des Mûriers et la rue des Devèzes, pour permettre la pose de coussins berlinois, par **l'entreprise EUROVIA du 10/09/2015 au 18/09/2015 inclus.**

### A R R E T E

**Article 1** Afin de permettre la pose de coussins berlinois, par **l'entreprise EUROVIA du 10/09/2015 au 18/09/2015 inclus**, la circulation et le stationnement seront règlementés de la façon suivante :

Rue des devèzes – au niveau du n° 3 bis - **Stationnement interdit sur l'emprise du chantier – Circulation alternée (travaux en ½ chaussée)**

Rue des mûriers – **Rue barrée et interdite à la circulation – Une déviation devra être mise en place**

***En cas de prolongation du chantier, le présent arrêté sera prorogé pour la durée totale des travaux.***

**Article 2** **L'entreprise sera chargée de mettre en place les panneaux de signalisation réglementaires**, notamment selon la configuration du chantier, **les déviations nécessaires, et/ou un alternat par feu ou manuel**, pour permettre l'application des présentes dispositions.

**Article 3** Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

**Article 4** Le Directeur Général des Services, la Gendarmerie de Castries, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera :

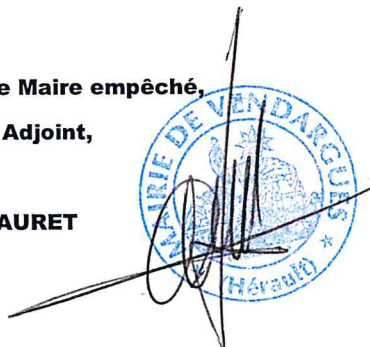
- Transmise à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Castries

- Publiée en Mairie

Pour le Maire empêché,

le 1er Adjoint,

Guy LAURET

The image shows a blue circular official stamp of the Mayor of Vendargues. The text around the stamp reads "MAIRIE DE VENDARGUES" at the top and "HERAULT" at the bottom. In the center, there is a smaller emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be "Guy LAURET".